



## Règlement de traitement des données

Etat: 6 décembre 2023

### Sommaire

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Organisation interne</b>	<b>1</b>
<b>3. Procédures de traitement des données et de contrôle</b>	<b>2</b>
3.1 Aperçu du traitement des données	2
3.2 Principes du traitement des données	3
3.3 Procédure de contrôle	3
3.4 Documentation et information	3
<b>4. Sécurité des données</b>	<b>3</b>
<b>5. Dispositions finales</b>	<b>3</b>

### 1. Introduction

Le présent règlement de traitement des données (ci-après «règlement») s'applique à l'ensemble des traitements de données personnelles effectués par la Caisse de pension SRG SSR (CPS) en sa qualité de responsable, conformément à la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données (LPD). Il contient des indications sur l'organisation interne, les procédures de traitement des données et de contrôle ainsi que sur les mesures relatives à la sécurité des données.

### 2. Organisation interne

La responsabilité générale du respect des lois, et par conséquent de la LPD, incombe au Conseil de fondation. A l'interne, la protection des données est du ressort de la responsable de la communication et, à titre subsidiaire, du directeur de la CPS et de la responsable de la gestion des destinataires.

Techniquement, le traitement des données, y c. les services d'appui, tels que l'administration du personnel, est effectué via l'infrastructure SSR (SAP, informatique). La collaboration avec les services RH de la SSR est réglée par les documents internes suivants: *Berechtigungen Zugriff PK-Daten (Autorisations accès données CPS)*, *PKS\_Rollenübersicht (CPS\_Aperçu rôles)* et *Directives\_RH (Regelwerk\_HR)*.

Organigramme CPS, voir:

[pks-cps.ch/fileadmin/dam/documents/protected/PKS-Organigramm\\_DFI](https://pks-cps.ch/fileadmin/dam/documents/protected/PKS-Organigramm_DFI)

Position dans l'organisation SSR:

<b>Direction générale</b>
Organigrammes DG
Business Unit Sport (Portrait)
Développement et Offre SSR
Opérations SSR
Finances SSR
<b>Ressources humaines SSR</b>
Ressources humaines DG
Prévoyance professionnelle (portrait)
Secrétariat général
Service de presse
Affaires publiques

(Lien interne: [intranet.srgssr.ch/SitePages/Publishing.aspx#/006112/generaldirektion](https://intranet.srgssr.ch/SitePages/Publishing.aspx#/006112/generaldirektion))

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont responsables, dans leur domaine de compétence, du respect des dispositions légales relatives à la protection des données. Les supérieurs hiérarchiques veillent à ce que le personnel soit régulièrement informé des dispositions légales et internes en vigueur. Au sein de la CPS, sont concernés surtout les collaborateurs et collaboratrices de la gestion des destinataires, de la comptabilité, de la communication et, dans des cas particuliers, les membres du Conseil de fondation.

La CPS est chargée de tâches publiques de la Confédération dans le domaine de la prévoyance professionnelle. A ce titre, elle agit en tant qu'organe fédéral du point de vue du droit de la protection des données et est tenue de désigner un conseiller indépendant à la protection des données. Cette fonction est actuellement assurée par Michael Isler (étude Walder Wyss AG, Zurich), joignable par courriel ([privacy@walderwyss.com](mailto:privacy@walderwyss.com)) et par téléphone (058 658 55 15).

### **3. Procédures de traitement des données et de contrôle**

#### **3.1 Aperçu du traitement des données**

La CPS traite des données personnelles avant tout à des fins de prévoyance professionnelle pour les collaboratrices et collaborateurs de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (y c. les unités d'entreprise affiliées et autres organisations qui lui sont proches).

Des informations plus détaillées sur les données personnelles traitées (finalités du traitement, catégories de personnes concernées et de données personnelles traitées, destinataires, durée de conservation, mesures relatives à la sécurité des données, indications concernant la

communication à l'étranger) figurent dans *le registre des activités de traitement (Datenbearbeitungsverzeichnis\_PKS)*, accessible au public dans le DataReg du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ([datareg.edoeb.admin.ch/data-collection/2025](https://datareg.edoeb.admin.ch/data-collection/2025)).

Une vue d'ensemble des différents destinataires de données est en outre disponible dans la *carte interne des partenaires de la CPS (DSG\_Landkarte PKS-Partner)*.

### **3.2 Principes du traitement des données**

Tout traitement de données personnelles doit être conforme aux principes établis par la législation sur la protection des données. *Les directives sur la protection des données SSR* (août 2023) résument, au point III, les principes de traitement des données. Elles s'appliquent par analogie à la CPS et doivent être respectées par l'ensemble du personnel de la CPS.

### **3.3 Procédure de contrôle**

Le contrôle des traitements de données est assuré en particulier à l'aide de mesures techniques de surveillance des accès (ch. 4 ci-après). Lorsqu'un traitement de données passe par la gestion des destinataires, il est en outre consigné dans le flux web.

### **3.4 Documentation et information**

La CPS tient à jour une déclaration générale de protection des données. Disponible à l'adresse [pks-cps.ch/fr/protection-des-donnees](https://pks-cps.ch/fr/protection-des-donnees), cette déclaration informe sur le traitement des données des personnes assurées, de leurs proches, de leurs mandataires, des personnes de contact de l'employeur, des interlocutrices et interlocuteurs des assurances sociales et des assurances privées, des institutions de prévoyance et de libre passage, des réassureurs, des fournisseurs et des partenaires ainsi que des autorités et des offices.

## **4. Sécurité des données**

La CPS se trouve dans le bâtiment du studio SRF, dont elle utilise la réception. L'entrée principale s'ouvre automatiquement pendant les horaires de travail; ensuite, il faut s'annoncer au service de réception. L'accès au bâtiment intérieur n'est possible qu'au moyen d'un badge, de même que l'accès par les deux cages d'escalier aux bureaux de la CPS situés au cinquième étage. La documentation relative aux mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité des données du côté de la SSR est en cours d'élaboration (état décembre 2023). Ont accès aux locaux de la CPS au moyen d'un badge les collaboratrices et collaborateurs de la CPS, le personnel du département SRF «Technisches Facility Management», dont les locaux sont situés à la même adresse, et le personnel de nettoyage externe.

## **5. Dispositions finales**

Le règlement de traitement des données est l'objet d'un examen et d'une mise à jour périodiques par la CPS afin de documenter en particulier des modifications du système. La CPS vérifie au moins une fois par année l'actualité du règlement.